

Séance du 17 mars 2015
Intervention opérationnelle
Délibération n° 2015/51

Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté du 10 juin 1996 portant nomination du directeur de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
Vu la délibération n°2011/01 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
Vu la délibération n°2014/58 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;
Vu la délibération n°2014/62 approuvant le budget pour l'année 2015 ;
Vu la convention-cadre de partenariat passée avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT ;
Vu la convention opérationnelle passée avec la COMMUNE DE DENAIN pour l'opération dite « **Friche Verzele** » sur la commune de Denain ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition de la présidente,


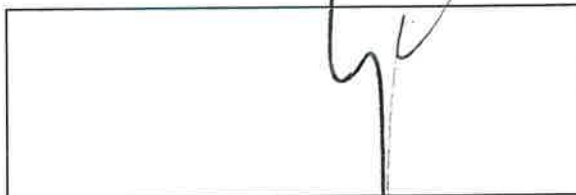
- **Approuve** la prolongation de la convention opérationnelle signée le 15 mai 2006,
- **Autorise** le directeur général de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à signer l'avenant correspondant.

24 MAR. 2015

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur général
pour les affaires régionales

Le directeur général

Marc KASZYNSKI

Laurent HOTTAUX

La présidente
du conseil d'administration

Myriam CAU

